

PROCÈS-VERBAL

Le conseil de la Ville de Macamic siège en séance ordinaire ce 2 février 2021, à 18 heures 30, par vidéoconférence ZOOM à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Suzie Domingue, Manon Morin, Laurie Soulard, Ghislain Brunet et Mathieu Bellerive. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par vidéoconférence ZOOM la directrice générale et secrétaire-trésorière, Évelyne Bruneau, l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt, le directeur des travaux publics, Mathieu Séguin.

Absence motivée : Patrick Morin

2021-02-025

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 388-2020 du 6 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 8 février 2021;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ZOOM;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mathieu Bellerive, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu unanimement :

QUE : Le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ZOOM.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 18 h 30.

2021-02-026

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse Lina Lafrenière, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;
- 4. TRÉSORERIE**
- 4.1 Approbation des comptes à payer :
 - Liste des comptes au montant de 206 380,71 \$
 - Liste des salaires au montant de 57 171,75 \$
- 5. CORRESPONDANCE**
- 5.1 Correspondance reçue et envoyée pour le mois de janvier 2021;
- 5.2 Dons, commandites et partenariats;
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION**
- 7.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 578 000 \$ et qui sera réalisé le 9 février 2021;
- 7.2 Adjudication de l'émission;
- 7.3 Vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales;
- 7.4 Entente de prêt d'un espace de rangement;
- 7.5 Dépôt de la liste des contrats de 25 000\$ et plus;
- 7.6 Avis de motion – Règlement sur les animaux;
- 7.7 Déclaration d'engagement « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;
- 7.8 Adhésion au fonds de pension de la directrice générale, Evelyne Bruneau;
- 7.9 Vaccination au Centre Joachim-Tremblay – COVID-19;
- 7.10 Demande d'appui financier au programme d'Emploi été Canada pour un agent de développement numérique;
- 7.11 Demande d'exemption de taxes pour une résidence utilisée comme presbytère;
- 8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 8.1 Demande de dérogation mineure – Lot 6 399 561;
- 9. TRAVAUX PUBLICS**
- 9.1 Adoption de la « Politique en matière de santé et sécurité du travail;
- 9.2 Demande de subvention au programme d'Emploi été Canada pour un manœuvre pour les travaux publics ;
- 9.3 Demande de subvention au programme d'Emploi été Canada pour un employé aux espaces verts;
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.1 Adoption du rapport financier de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon au 31 décembre 2019;
- 10.2 Appui au projet de structure d'entraînement de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon;
- 11. SPORTS, LOISIRS ET CULTURES**
- 11.1 Demande de subvention au programme d'Emploi été Canada pour responsables et/ou animateurs de camp de jour;

11.2 Demande de prolongation des activités au Centre Joachim-Tremblay;

12. RAPPORT DES COMITÉS

13. AFFAIRES NOUVELLES

**14. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
DES DIRECTEURS DE SERVICE**

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

Le point 9.3 a été retiré de l'ordre du jour.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il y aura dispense de lecture des procès-verbaux. Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu les présents procès-verbaux conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et renoncent à sa lecture.

2021-02-027

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 soit adopté tel que présenté;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

4. TRÉSORERIE

2021-02-028

4.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : Les listes suivantes soient acceptées :

- Liste des comptes au montant de 206 380,71 \$;
- Listes des salaires au montant de 57 171,75 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

5.1 CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE POUR LE MOIS DE JANVIER 2021

La directrice générale et la mairesse donnent des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de janvier 2021.

5.2 DONS, COMMANDITES ET PARTENARIATS

2021-02-029

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Les demandes de Cœur + AC et Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec soient refusées pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

2021-02-030

7.1 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 578 000 \$ ET QUI SERA RÉALISÉ LE 9 FÉVRIER 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Macamic souhaite emprunter par billets pour un montant total de 578 000 \$ qui sera réalisé le 9 février 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
15-205	357 700 \$
20-296	110 000 \$
19-286	110 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 19-286, la Ville de Macamic souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mathieu Bellerive, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu unanimement :

QUE : Les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 février 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 février et le 9 août de chaque année;

3. les billets seront signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière ou;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	101 200 \$	
2023.	102 700 \$	
2024.	104 000 \$	
2025.	105 800 \$	
2026.	107 200 \$	(à payer en 2026)
2026.	57 100 \$	(à renouveler)

QUE : En ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 19-286 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 février 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

La conseillère Manon Morin déclare son lien d'emploi avec l'un des soumissionnaires concernés. Afin d'éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts, elle s'abstiendra de participer aux délibérations ainsi qu'au vote concernant le prochain point.

2021-02-031

7.2 ADJUDICATION DE L'ÉMISSION

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	2 février 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	9 février 2021
Montant :	578 000 \$		

ATTENDU QUE la Ville de Macamic a demandé, à cet égard par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datés du 9 février 2021, au montant de 578 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

101 200 \$	0,60000 %	2022
102 700 \$	0,70000 %	2023
104 000 \$	0,85000 %	2024
105 800 \$	1,00000 %	2025
164 300 \$	1,15000 %	2026

Prix : 99,01600 Coût réel : 1,29879 %

2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

101 200 \$	1,35000 %	2022
102 700 \$	1,35000 %	2023
104 000 \$	1,35000 %	2024
105 800 \$	1,35000 %	2025
164 300 \$	1,35000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,35000 %

3 -CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST

101 200 \$	1,46900 %	2022
102 700 \$	1,46900 %	2023
104 000 \$	1,46900 %	2024
105 800 \$	1,46900 %	2025
164 300 \$	1,46900 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,46900 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu unanimement :

QUE : Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE : La Ville de Macamic accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 9 février 2021 au montant de 578 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 15-205, 20-296 et 19-286. Ces billets sont émis au prix de 99,01600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE : Les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2021-02-032

7.3 **VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

Considérant que la municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de transmettre au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mathieu Bellerive, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La directrice générale et secrétaire-trésorière transmet, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, la liste des immeubles présentées au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

QU' : Une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmis à la MRC et au Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

ANNEXE

Propriétaire	Matricule et lot (s)	Taxes dues (capital, intérêts et pénalité intérêts au 31 décembre 2020)
Lola Leroux	4000 94 6172 Lot : 4 729 423	6 456,42 \$
Michel Junior Savoie-Poirier	4102 60 3819 Lot : 4 729 985	635,18 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-02-033

7.4 **ENTENTE DE PRÊT D'UN ESPACE DE RANGEMENT**

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la mairesse, Lina Lafrenière ou la directrice générale, Evelyne Bruneau à signer pour et au nom de la Ville l'entente de prêt d'un espace de rangement avec monsieur Marco Desforges propriétaire du Studio Multi-Physique.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

7.5 **Dépôt de la liste des contrats de 25 000 \$ et plus**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$ tel que prévu à l'article 477.6 (2) de la Loi sur les cités et villes.

2021-02-034

7.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 21-311 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 19-277 CONCERNANT LES ANIMAUX

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Suzie Domingue, qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 21-311 remplaçant le règlement No 19-277 concernant les animaux.

Dépôt du projet de règlement

La conseillère Suzie Domingue dépose et présente le projet de règlement qui vise à remplacer le règlement 19-277 afin de mettre en œuvre le « *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise ne place d'un encadrement concernant les chiens* » adopté par l'Assemblée nationale le 13 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-02-035

7.7 DÉCLARATION D'ENGAGEMENT (LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT, PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE)

Attendu que notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté;

Attendu que la démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux; incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux, mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation;

Attendu que c'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière;

Attendu qu'en novembre prochain se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons

l'engagement politique, ne le décourageons pas.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens et appelons au débat démocratique dans le respect en adoptant la déclaration d'engagement « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-02-036

7.8 **ADHÉSION AU FONDS DE PENSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, EVELYNE BRUNEAU**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La directrice générale, Evelyne Bruneau adhère au fonds de pension de la Ville de Macamic à partir du 1^{er} février 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-02-037

7.9 **VACCINATION AU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY – COVID-19**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic offre gratuitement une salle au Centre Joachim-Tremblay et à la salle municipale du secteur Colombourg pour la vaccination du COVID-19 si requis par la Santé publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-02-038

7.10 **DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'EMPLOI ÉTÉ CANADA POUR UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE**

Attendu que la Ville de Macamic désire profiter du programme d'Emploi d'été Canada pour un agent de développement numérique;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La directrice générale, Evelyne Bruneau ou le directeur des loisirs, de la vie communautaire et de la culture, Mathieu Guillemette soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires à la demande de subvention au programme d'emploi d'été Canada pour un agent de développement numérique.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-02-039

7.11 **DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES POUR UNE RÉSIDENCE UTILISÉE COMME PRESBYTÈRE**

Attendu que cette résidence est située en zone de villégiature et qu'après examen de nos règlements d'urbanisme, cet usage n'est pas permis dans cette zone;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mathieu Bellerive, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic, demande et autorise l'inspectrice municipale, Annick Gaudet à faire parvenir une lettre à monsieur Luc Sylvestre, propriétaire du 619, chemin Ceinture du Lac à Macamic, afin de l'aviser que selon nos règlements, l'usage de presbytère n'est pas autorisé dans cette zone.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2021-02-040

8.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 6 399 561

Attendu que suite à la déclaration d'état d'urgence sanitaire, le conseil de la Ville de Macamic a adopté la résolution No 2020-06-159, modifiant la procédure du traitement des demandes de dérogation mineure tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-033, qui consiste à obtenir les commentaires des citoyens afin que ces derniers ne soient pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires par écrit;

Attendu qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication conformément au règlement No 18-258 de la Ville de Macamic le 12 janvier 2021, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 90, 1^{re} Rue Est, Macamic, portant le numéro de lot 6 399 561 du cadastre du Québec;

Attendu que permettre le maintien tel que construit du bâtiment principal (Chalet Multi-Services) ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des documents qui se rattachent à la demande;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété située au 90, 1^{re} Rue Est, lot 6 399 561, soit acceptée de la façon suivante :

- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment principal (Chalet Multi-Services) et de la galerie (incluant son escalier) avec un empiétement de 0,99 mètre dans la bande de protection riveraine de 10 mètres déterminée selon la limite des hautes eaux avant remblai tel que décrit au Chapitre 18 du règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

- Que cette dérogation deviendra caduque si le bâtiment a perdu 50 % ou plus de sa valeur portée au rôle d'évaluation par vétusté, par incendie ou si ce bâtiment est devenu dangereux pour les personnes ou s'il est autrement endommagé, il ne pourra alors être reconstruit et occupé qu'en conformité avec les exigences des règlements d'urbanisme applicables lors de la reconstruction ou faire l'objet d'une nouvelle demande de dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

9. TRAVAUX PUBLICS

2021-02-041

9.1 ADOPTION DE LA « POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL »

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte les politiques suivantes concernant la santé et sécurité du travail :

- Politique en matière de santé et sécurité du travail ;
- Politique de déclaration des lésions professionnelles;
- Politique d'assignation temporaire.

QUE : Ces politiques soient consignées dans le registre des politiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-02-042

9.2 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'EMPLOI ÉTÉ CANADA POUR UN MANŒUVRE POUR LES TRAVAUX PUBLICS

Attendu que la Ville de Macamic désire profiter du programme d'Emploi d'été Canada pour un manœuvre pour les travaux publics ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : Le directeur des travaux publics, Mathieu Séguin soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires à la demande de subvention au programme d'emploi d'été Canada pour un manœuvre pour les travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-02-043

10.1 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE ROUSSILLON AU 31 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte le rapport financier de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon pour

l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-02-044

**10.2 APPUI AU PROJET DE STRUCTURE
D'ENTRAÎNEMENT DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE ROUSSILLON**

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de 200 pompiers volontaires sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE tous les pompiers volontaires doivent obligatoirement obtenir un diplôme de pompier 1;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de centre de formation certifié « École Nationale des pompiers du Québec » (ENPQ) en Abitibi-Ouest

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de site d'entraînement pour le métier de pompier dans la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon se situe au centre du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE l'appui au projet de structure d'entraînement de la Régie intermunicipale de Roussillon n'entraîne pas d'engagement monétaire de la part de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : La Ville de Macamic donne son appui à l'organisme mandataire et responsable du projet de structure d'entraînement soit la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon pour que ledit projet se réalise sur le territoire de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

11. SPORTS, LOISIRS ET CULTURES

2021-02-045

**11.1 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME
D'EMPLOI ÉTÉ CANADA POUR RESPONSABLE
ET/OU ANIMATEUR DE CAMP DE JOUR**

Attendu que la Ville de Macamic désire profiter du programme d'Emploi d'été Canada pour des responsables et/ou animateurs pour le camp ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le directeur des loisirs, de la vie communautaire et de la culture Mathieu Guillemette soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires à la demande de subvention au programme d'emploi d'été Canada pour quatre (4) étudiants pour le camp de jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-02-046

**11.2 DEMANDE DE PROLONGATION DES ACTIVITÉS AU
CENTRE JOACHIM-TREMBLAY**

Attendu que le Centre Joachim-Tremblay a dû annuler toutes les activités à cause de la COVID-19;

Attendu que la Ville de Macamic désire faire bénéficier les utilisateurs pour les semaines de fermeture;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic prolonge les activités du Centre Joachim-Tremblay jusqu'au 30 avril 2021, et ce , conditionnel à l'autorisation de Santé publique Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillers.

12. RAPPORT DES COMITÉS

La mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères Suzie Domingue et Laurie Soulard font un rapport de leurs comités respectifs.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet a été ajouté.

14. INFORMATION DE LA DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET DES DIRECTEURS DE SERVICE

La directrice générale, Evelyne Bruneau et le directeur des travaux publics, Mathieu Séguin font un rapport des différents dossiers en cour.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

2021-02-047

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 19 h 30.

ADOPTÉ.

Lina Lafrenière

Évelyne Bruneau
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Lina Lafrenière
Mairesse